

Arrêté N° 2025-183

**portant nomination de M. Loïc BONNEVAL en qualité de chargé de mission
« données de la recherche »**

La Présidente de l'Université Lyon 2

- Vu** le Code de l'éducation ;
- Vu** les statuts de l'Université approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 et notamment l'article 38 ;
- Vu** l'arrêté 2024-387 du 16 septembre 2024 portant nomination de M. Loïc BONNEVAL en qualité de chargé de mission « atelier de la donnée » à compter du 1^{er} septembre 2024 et jusqu'au 28 février 2025 ;
- Vu** la délibération du Conseil d'administration restreint du 27 septembre 2024 relative au service et au référentiel des enseignants de l'Université Lyon 2 ;
- Vu** la fin du mandat à effet du 5 février 2025 de Mme Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN en qualité de Présidente de l'Université, impliquant automatiquement la fin de la mission de M. Loïc BONNEVAL, conformément à l'article 38 des statuts de l'Université ;
- Vu** la délibération N° 2025-09 portant élection de Mme Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN en qualité de Présidente de l'Université, pour une durée de 4 ans à compter du 6 février 2025 ;

Arrête :

- Article 1 :** Monsieur Loïc BONNEVAL, Maître de conférences, est nommé en qualité de chargé de mission « données de la recherche ».
- Article 2 :** Cette mission donne lieu à une équivalence horaire de 64 HETD à proratiser sur l'année universitaire 2024-2025.
- Article 3 :** Cette mission prend effet à compter du 18 février 2025 et prendra fin le 31 août 2025.
- Article 4 :** Conformément à l'article 38 des statuts de l'Université susvisés, la lettre de mission de l'intéressé sera rédigée et publiée sur les sites institutionnels dans un délai de 6 mois à compter de la date de nomination.

Fait à Lyon, le 18 février 2025